Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Prestations de traiteur - Relance - Signature de l'accord-cadre

N° : VA_DEC2020_414
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territorialeset fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R.2123-1 et R.2185-1 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure l'accord-cadre relatif au marché de prestations de traiteur pour le lot 1 « banquets des aînés » avec la société L'Entremets située à Villeneuve d'Ascq (59650) pour les montants suivants :

- Montant minimum : 13 000 € TTC
- Montant maximum : 46 500 € TTC

De déclarer sans suite le lot 2 « goûters pour les ainés » conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique pour motif d'intérêt général suite à l'évolution de l'épidémie liée à la Covid-19.

La durée de l'accord-cadre débute à la notification du marché et se termine le 30/11/2021.

Imputations comptables : 6232 61 4500 : Prestations traiteurs – 6232 : Fêtes cérémonies

Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.2 Aînés - fêtes et cérémonies

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 17 novembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177451A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 novembre 2020